

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 24 mai 2020

Commission d'école

M. Thierry Gerber a démissionné de sa fonction de membre de la commission d'école du syndicat scolaire de Courtelary – Cormoret – Villeret. Le Conseil municipal remercie M. Gerber pour son engagement au sein de cette commission et prie toutes les personnes intéressées à ce poste de s'annoncer ou de faire des propositions

au secrétariat municipal de Villeret

jusqu'au 31 mai 2020

Les personnes intéressées pourront par ailleurs obtenir tous les renseignements voulus (tâches de la commission, période de fonction, etc.), au secrétariat municipal.

Bons de garde

La commune de Villeret a adhéré, sans contingentement, au nouveau système des bons de garde qui entrera en vigueur dès le 1^{er} août 2020. Cela signifie que les parents remplissant les conditions édictées par le Canton quant à leur taux d'activité et leur revenu auront droit à un bon de garde pour l'année scolaire 2020/2021. Pour en bénéficier, une demande doit être déposée à la commune via le portail kiBon en présentant une confirmation de place dans une crèche ou famille d'accueil cantonale reconnue et en remplissant un questionnaire. Le portail kiBon est accessible en se connectant par BE-Login en utilisant le même compte que pour remplir sa déclaration d'impôt, ou alors en créant un compte sur ce site. Pour toutes questions à ce sujet, consulter le site BE-Login. Lorsque la demande est complète, elle doit être adressée à la commune de Villeret. Le bon de garde est valide dès le mois suivant où la demande a été acceptée. Il est donc important que la demande soit faite assez tôt. Le portail kiBon (www.kibon.ch) du canton de Berne est d'ores et déjà en fonction. Pour de plus amples informations au sujet de ce système vous pouvez vous rendre sur le portail Famille du canton de Berne (www.be.ch/famille). En cas de questions, les personnes concernées peuvent contacter l'administration communale au 032 941 23 31 ou par courriel à admin@villeret.ch.

Bureau communal

Ce vendredi 24 avril 2020 le bureau communal est à nouveau ouvert selon l'horaire habituel (9h00-12h00). Toutefois, afin de respecter les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique, une seule personne à la fois est admise au guichet. Nous profitons de vous informer du fait que le bureau sera fermé le vendredi 1^{er} mai 2020, toute la journée.

Tournée verte

Pour information, la prochaine tournée verte est agendée au vendredi 8 mai 2020.

Villeret, le 20 avril 2020

Le secrétariat communal